



## LE PROJET : LE PADD

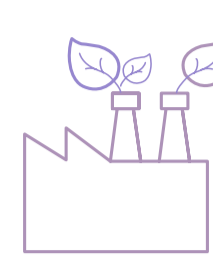
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue le projet politique des Élus pour l'avenir du village à l'horizon 10-15 ans.

Il constitue un document synthétique qui doit faire apparaître les grandes orientations pour le territoire.

Le PADD n'est pas opposable aux tiers, mais il est le document de référence du PLU. Le plan de zonage et le règlement dépendent étroitement des orientations du PADD.

Le PADD de Boisemont comprend 4 axes se déclinant chacun en orientations à mettre en œuvre grâce au PLU.

## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



### un village dynamique

Une commune qui souhaite être attractive et dynamique sur le plan de l'économie, des activités ou encore des services



### un village accessible

Un village qui cherche à développer son accessibilité et qui favorise le principe d'éco-mobilité

## Les 4 piliers du PADD de BOISEMONT

**1 un village nature**  
Préserver et valoriser la qualité paysagère et environnementale au profit du cadre de vie et du bien-être

### 2 un village structuré

Assurer un développement urbain maîtrisé, équilibré et de qualité, dans le respect de son patrimoine rural

### AXE #1 un village nature

Préserver et valoriser la qualité paysagère et environnementale au profit du cadre de vie et du bien-être



**ORIENTATION 01.1.**  
PRÉSERVER, VOIRE PROTÉGER, LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS DU VILLAGE, ET NOTAMMENT L'AUTOUR PAYSAGER ET ÉCOLOGIQUE DE LA FORÊT DE L'HAUTIL.

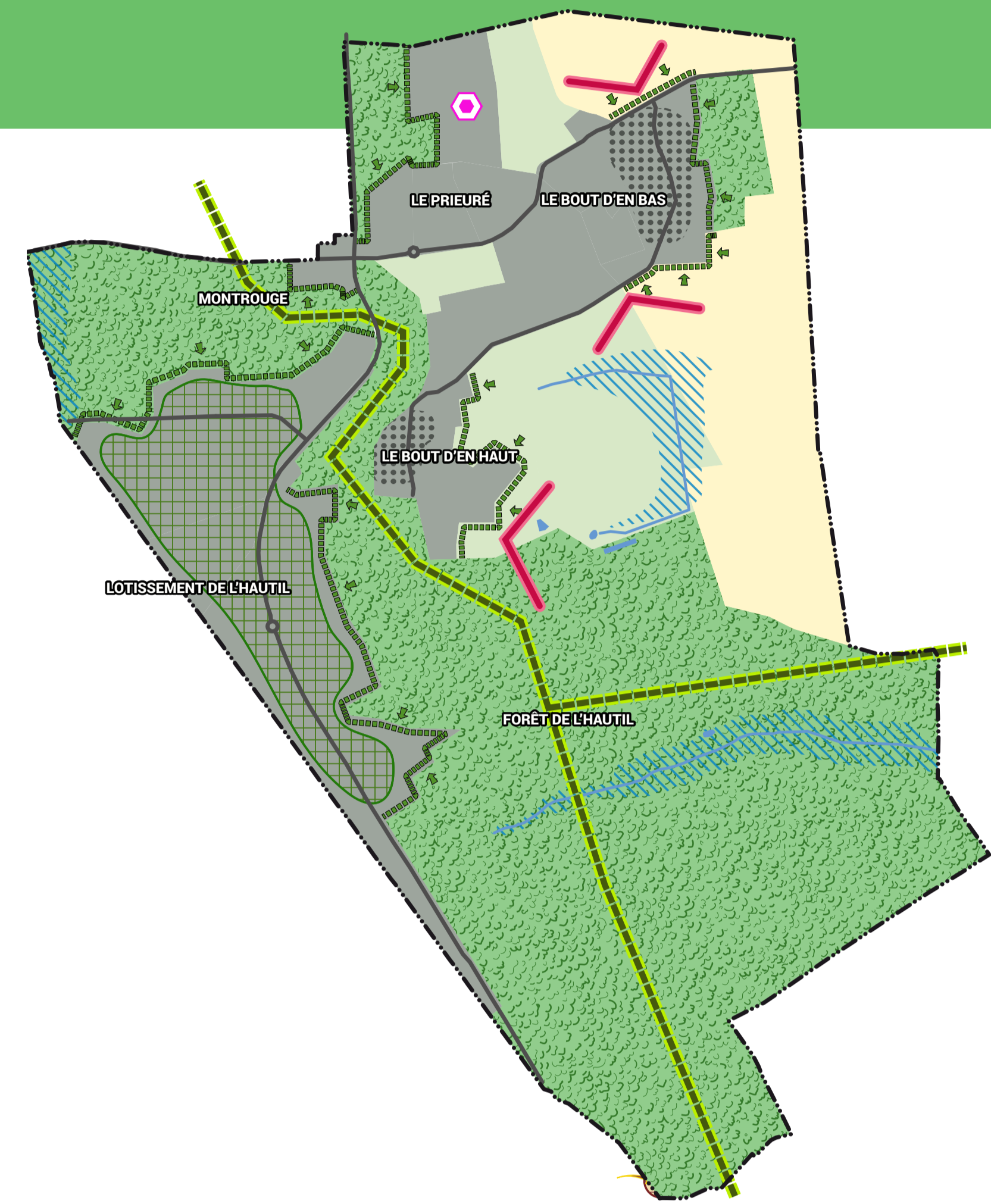
**ORIENTATION 01.2.**  
PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LA TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE

**ORIENTATION 01.3.**  
INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AU PAYSAGE ET À L'ENVIRONNEMENT, NOTAMMENT DANS LES LISÈRES URBAINES EN LIEN AVEC LES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS

**ORIENTATION 01.4.**  
PRÉSERVER LES CÔNES DE VUE OFFRANT DE GRANDS PANORAMAS SUR LE PAYSAGE

**ORIENTATION 01.5.**  
FAIRE FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- protéger les milieux boisés et forestiers les plus significatifs, véritables réservoirs de biodiversité
- préserver les espaces agricoles pour assurer le développement vertueux des pratiques agricoles
- mares, cours d'eau et plans d'eau à préserver pour valoriser la trame bleue du territoire communal
- espaces naturels à préserver de l'urbanisation
- zones humides ou secteurs à caractère humide à préserver pour assurer la trame bleue du territoire
- préserver / constituer la trame verte de la commune en permettant la constitution de corridors écologiques
- lisières naturelles ou agricoles à préserver pour une meilleure intégration paysagère et pour limiter les nuisances des pratiques agricoles
- préserver la trame verdoyante des coeurs d'îlot afin de limiter les phénomènes d'îlots de chaleur et la développer la trame verte «en ville»
- préserver les cônes de vue sur les panoramas vers le Grand paysage



### AXE #2 un village structuré

Assurer un développement urbain maîtrisé, équilibré et de qualité, dans le respect de son patrimoine rural



**ORIENTATION 02.1.**  
ASSURER UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE MESURÉE ET MAÎTRISÉE POUR MIEUX CADRER LA PRESSION URBAINE ET FONCIÈRE ENVIRONNANTE, MAIS AUSSI MAINTENIR UN NIVEAU DE POPULATION EN RAPPORT AVEC LE NIVEAU DE SERVICES DE LA COMMUNE

**ORIENTATION 02.2.**  
OPTIMISER LA CAPACITÉ CONSTRUCTIVE DU TISSU URBAIN AFIN D'ASSURER LA LIMITATION DE L'ÉTALEMENT URBAIN, TOUT EN MAÎTRISANT ET CADRANT LA DENSIFICATION DU TISSU

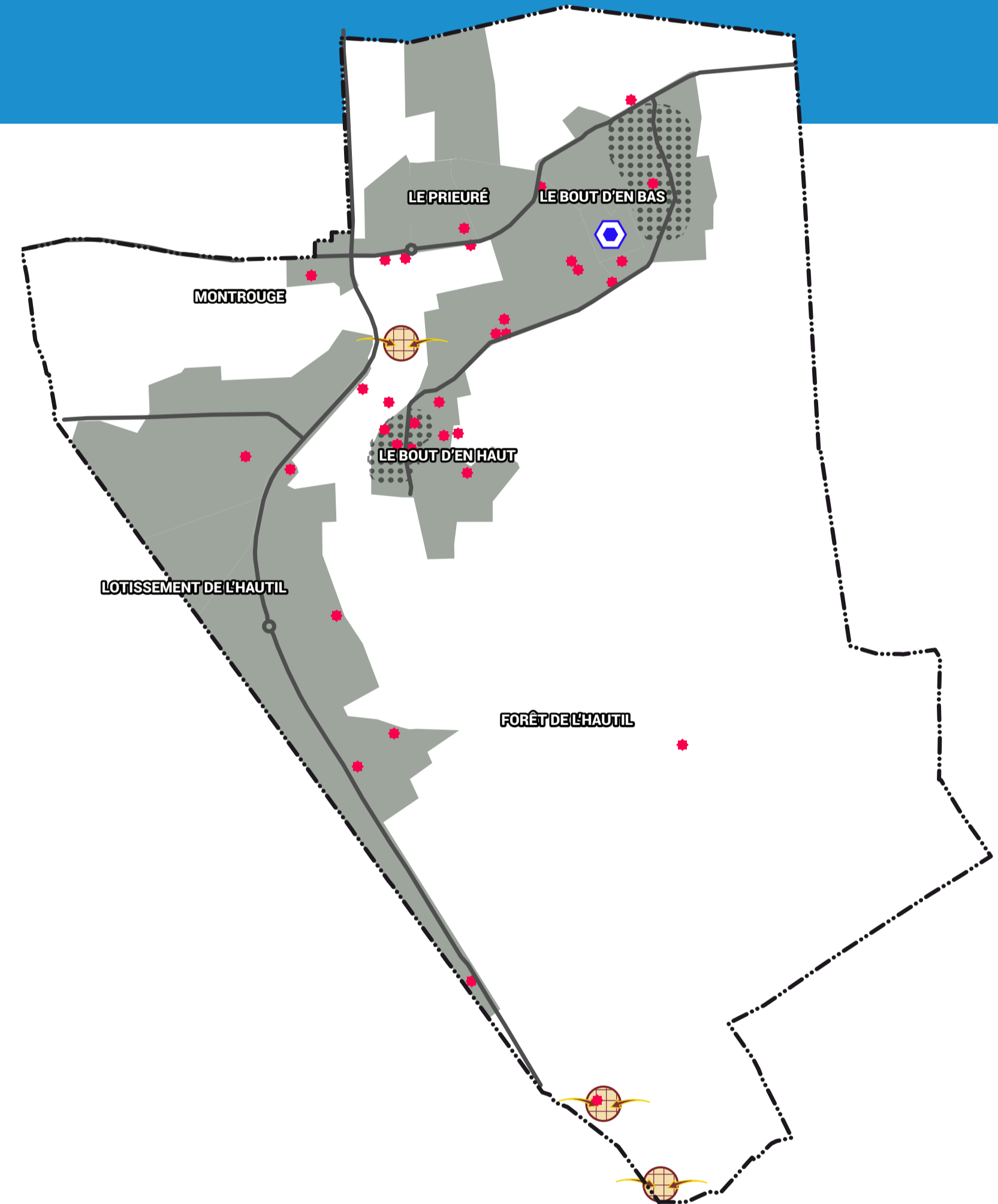
**ORIENTATION 02.3.**  
PRÉSERVER LES SPÉCIFICITÉS DE CHAQUE ENTITÉ URBAINE, NOTAMMENT LE VILLAGE, LE COTEAUX ET LE QUARTIER DU PRIEURÉ, DANS UNE VOLONTÉ DE MAINTIEN DE LA DIVERSITÉ DU PAYSAGE URBAIN

**ORIENTATION 02.4.**  
ENCOURAGER LA RÉNOVATION DE L'HABITAT ANCIEN, DÉGRADÉ OU NON CONFORME AUX NORMES

**ORIENTATION 02.5.**  
PROGRAMMER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE POUR L'ACCUEIL DES JEUNES DÉCOHABITANTS, DES FAMILLES MONOPARENTALES AINSI QUE DES RETRAITÉS = METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'HABITAT ASSURANT UN VÉRITABLE PARCOURS RÉSIDENTIEL ET UNE OFFRE ADAPTÉE

**ORIENTATION 02.6.**  
PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL AINSI QUE LE GRAND PAYSAGE DE LA COMMUNE

- conforter les espaces urbanisés de l'enveloppe urbaine au travers d'une densification maîtrisée et adaptée au contexte
- favoriser la réhabilitation et la mise aux normes des logements dans le respect de l'architecture locale et des prescriptions réglementaires patrimoniales
- contenir l'urbanisation des secteurs de hameaux et/ou des différents écarts au sein des milieux naturels
- mettre en valeur le patrimoine historique de la commune ainsi que le petit patrimoine afin de qualifier le cadre de vie
- création d'une zone à urbaniser au sein du tissu urbain à vocation résidentielle afin de proposer une gamme de logements diversifiée permettant le parcours résidentiel



**ORIENTATION 02.7.**  
PERMETTRE DES CONSTRUCTIONS VERTUEUSES EN TERMES D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE ET DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALES DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉHABILITATION

### AXE #2 un village accessible

Un village qui cherche à développer son accessibilité et qui favorise le principe d'éco-mobilité



**ORIENTATION 03.1.**  
RENFORCER LE DÉPLOIEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN, ET NOTAMMENT ŒUVRER POUR MIEUX CONNECTER BOISEMONT AUX GARES DE L'AGGLOMÉRATION

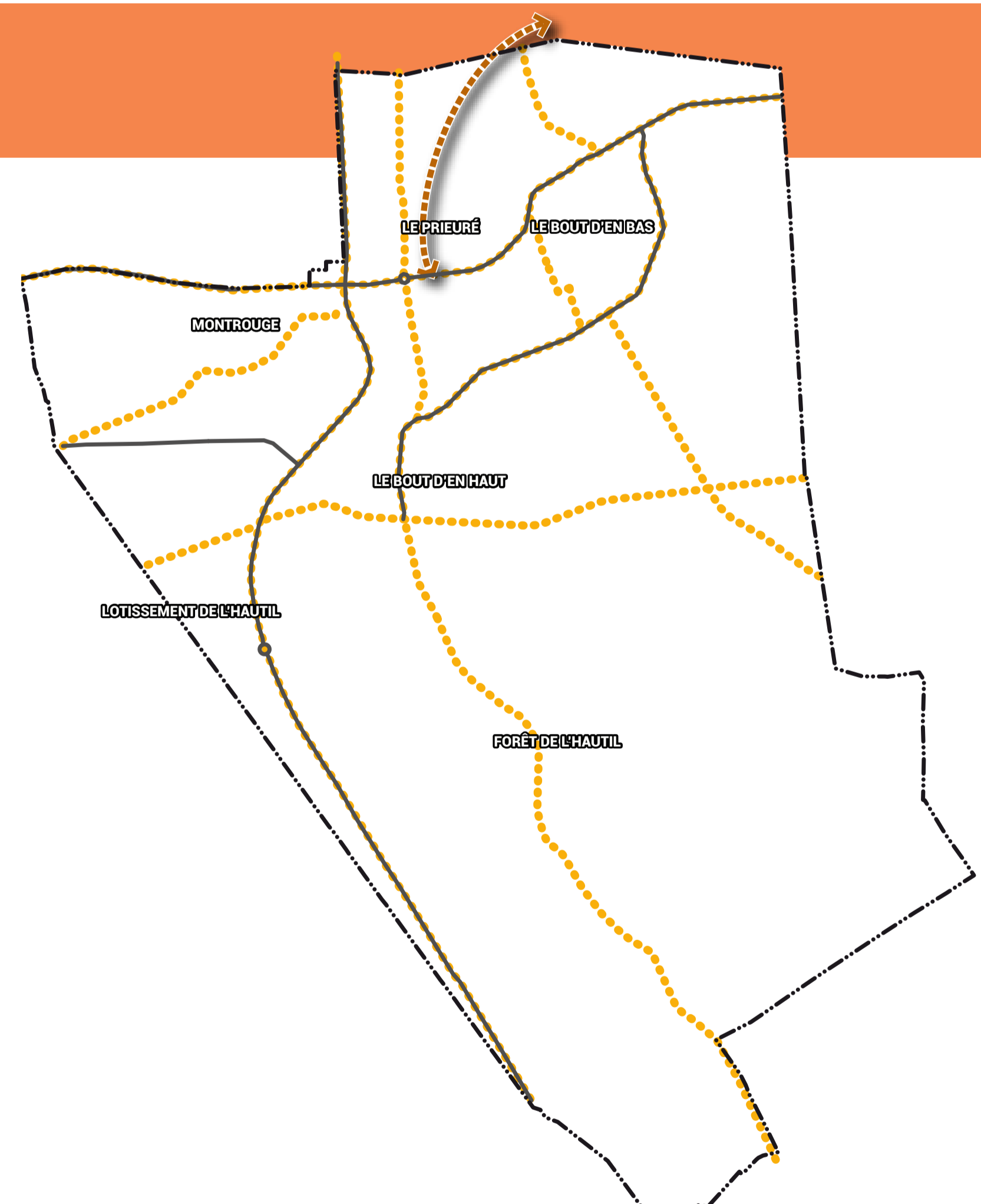
**ORIENTATION 03.2.**  
ENCOURAGER LA PRATIQUE ET POURSUIVRE LE MAILLAGE DES CIRCULATIONS DOUCES POUR UN VILLAGE QUI SE VIT AUSSI À L'ÉCHELLE DU PIÉTON ET AINSI LIMITER LE RECOURS SYSTÉMATIQUE À LA VOITURE

**ORIENTATION 03.3.**  
AMÉLIORER LA GESTION DU STATIONNEMENT PUBLIC, NOTAMMENT AUX ABORDS DES ÉQUIPEMENTS

**ORIENTATION 03.4.**  
DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ SUR LE TERRITOIRE ET FAVORISER LES PRINCIPES DE L'ÉCOMOBILITÉ

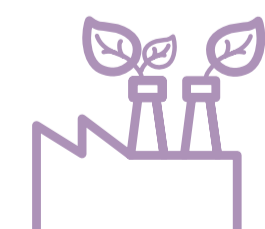
**ORIENTATION 03.5.**  
SÉCURISER LE TRAFIC ROUTIER EN DÉVELOPPANT LES AMÉNAGEMENTS VISANT À PACIFIER L'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE

- compléter le maillage des mobilités douces en continuité des aménagements existants et en direction des polarités
- développer les échanges de mobilité de et vers la Gare des Hauts de Cergy



### AXE #2 un village dynamique

Une commune qui souhaite être attractive et dynamique sur le plan de l'économie, des activités ou encore des services



**ORIENTATION 04.1.**  
MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE COMMERCE, D'ACTIVITÉS ET DE SERVICES DE PROXIMITÉ

**ORIENTATION 04.2.**  
FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT VERTUEUX DE L'AGRICULTURE ET PERMETTRE LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES COMME LES FILIÈRES COURTES PAR EXEMPLE

**ORIENTATION 04.3.**  
DÉVELOPPER LES FILIÈRES ET SERVICES ÉCONOMIQUES EN LIEN AVEC L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

**ORIENTATION 04.4.**  
ASSURER UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENT POUR TOUS ET ACCESSIBLE PAR TOUS POUR UN TERRITOIRE INCLUSIF

**ORIENTATION 04.5.**  
ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET PRÉSERVER DU TISSU ASSOCIATIF AFIN QU'IL CONSERVE SA FONCTION DE LIEN SOCIAL ET DE COMPLÉMENT AUX ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

- renforcer et améliorer le pôle centre équestre activités de rayonnement supracommunal
- renforcer l'animation et la polarité de services administratif et scolaire
- renforcer l'animation du pôle commerce et activités

